

Résumé d'évaluation

Evaluation-capitalisation de la prise en compte des enjeux liés à l'écosystème marin et côtier méditerranéen au sein d'une grappe de 5 projets en Tunisie :

Evaluation ciblée du projet d'extension et de réhabilitation de 19 stations d'épuration et 130 stations de pompage (19 STEP)

Pays : **Tunisie**

Secteur : **Eau et Assainissement**

Évaluateur : **Altai Consulting & Vertigo Lab**
Date de l'évaluation : **Juillet - Décembre 2023**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CTN 1100

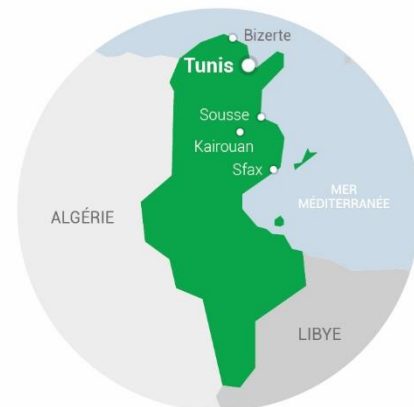
Montant : 126,8 M EUR

Taux de décaissement : 100%

Signature de la convention de financement : Octobre 2008

Date d'achèvement : Décembre 2021

Durée : 66 mois (initiale); 126 mois (avenant 2)



Objectifs

Objectif général: protéger les ressources en eau souterraines et superficielles régionales et améliorer les conditions de vie des populations concernées par le projet, ainsi que les habitants des zones aval concernés par l'amélioration de la qualité des rejets épurés.

Objectif spécifique: assurer une collecte et un traitement efficace des eaux usées domestiques, commerciales et industrielles des zones concernées par le programme

Réalisations attendues

- La réhabilitation des ouvrages d'assainissement et des installations devenus vétustes ;
- L'extension des ouvrages d'assainissement et des installations devenus sous dimensionnés compte tenue de l'évolution de l'urbanisme
- L'amélioration des procédés d'épuration actuels et l'optimisation du fonctionnement des ouvrages d'assainissement.

Contexte

La ressource en eau constitue un enjeu fondamental pour les autorités tunisiennes car elle se trouve au centre de multiples défis stratégiques, tels que la sécurité alimentaire, la santé publique et la protection de l'environnement. Dans un contexte national de rareté de l'eau, le secteur de l'assainissement revêt un rôle essentiel car il permet d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans les milieux naturels et d'optimiser la réutilisation des eaux traitées pour d'autres activités (industrie, agriculture, etc.). L'Office National de l'Assainissement (ONAS) et l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE) sont les principaux acteurs institutionnels de l'assainissement en Tunisie. Le système d'assainissement du pays comptait en 2022 plus de 18 000 km de canalisations et 125 STEP et bénéficiait à environ 7 millions d'habitants, le taux de raccordement au réseau atteignant ainsi les 64,9%, et le taux de traitement des eaux usées 70%.

Intervenants et mode opératoire

19 STEP est cofinancé par l'Etat Tunisien, la Coopération Financière Allemande (KfW), l'AFD et la Commission Européenne (CE). Il s'insère dans l'initiative « Horizon 2020 » de la Commission européenne, en faveur de la dépollution des pays du processus euro-méditerranéen et à ce titre bénéficie d'une subvention de la Facilité d'Investissement pour le Voisinage de la Commission européenne. L'ONAS était maître d'ouvrage et maître d'œuvre du programme. La KfW, chef de file des bailleurs, assurait le suivi technique et la supervision du programme pour le compte des cofinanciers. Ce programme fait actuellement l'objet d'un financement additionnel de la KfW, mais n'impliquant pas l'AFD.

Appréciation de la performance

Pertinence

La finalité du programme est orientée vers la protection des ressources en eau en général, ainsi la prise en compte des enjeux environnementaux ne porte pas spécifiquement sur les écosystèmes marins. 19 STEP ne présentait pas d'aires d'interventions spécifiques (côtières ou non) dans les 11 gouvernorats du pays concernés et ce sont des critères de vétusté et de sous-dimensionnement qui ont été utilisés pour la priorisation des ouvrages de 19 STEP, sans lien direct avec les écosystèmes marins et côtiers adjacents.

Efficacité

Le cadre logique du projet 19 STEP mentionne l'objectif de préservation des ressources en eau mais n'y associe pas d'indicateur lié aux milieux marins. Les autres indicateurs du cadre logique sont plutôt des indicateurs de réalisations et de résultats qui cherchent à renseigner la capacité d'assainissement des STEP et leur dimensionnement ainsi que la conformité des eaux usées traitées rejetées par les STEP.

Dispositifs existants

Le projet présente un risque environnemental limité (notation E&S « B ») et n'inclut pas de condition suspensive ni d'engagement particulier concernant les aspects E&S. Des études d'impact environnemental ont toutefois été menées pour chaque STEP, conformément à la législation tunisienne. Le suivi des PGES se concentre sur la phase de travaux et n'intègre pas le suivi de la qualité des eaux des STEP, ainsi que des eaux de surface et souterraines au cours de l'exploitation des ouvrages.

Effets

Les rapports d'avancement et le rapport général d'exécution ne font état que du dimensionnement projeté des stations et notamment du débit moyen journalier mais ne donnent pas d'informations quant à la qualité des rejets. Cette absence d'informations a une double origine. D'une part, si le projet 19 STEP est achevé du point de vue de l'AFD, des ouvrages sont toujours en cours (à travers le financement additionnel de la KfW). D'autre part, la temporalité des projets d'assainissement en général ne permet pas de constater de potentiels effets positifs, neutres ou négatifs car ces derniers ne se manifestent que durant la mise en exploitation des STEP, tandis que le projet tel que financé par les bailleurs s'achève après la construction des infrastructures.

Cohérence interne

Le projet est bien aligné avec les Cadres d'Intervention Pays successifs de l'AFD en Tunisie, ainsi qu'avec les Cadres d'Interventions Régionaux successifs de l'AFD en Méditerranée / Afrique du Nord. Il faisait partie intégrante des stratégies sectorielles en cours lors de son élaboration et est aligné avec le nouveau cadre d'intervention sectoriel 2022 de la division Eau et Assainissement (EAA).

Cohérence externe

Le projet 19 STEP est en ligne avec les cadres régionaux pour la protection de la Méditerranée. Il répond aux axes stratégiques et priorités de l'ONAS et reste au cœur de la Stratégie Nationale de Transition Ecologique du ministère de l'environnement, l'assainissement étant un moyen de préserver les ressources en eau.

Le développement des infrastructures d'assainissement en Tunisie est le fruit d'investissements largement appuyés par des bailleurs externes, principalement européens. Le cofinancement reste la meilleure manière de cimenter la coordination entre bailleurs.

Conclusions et enseignements

Le projet 19 STEP fait partie intégrante du programme d'assainissement tunisien, qui tient une place primordiale au cœur des politiques du pays, la ressource en eau constituant un enjeu fondamental.

C'est aussi un des premiers projets à bénéficier d'une subvention de la Facilité d'Investissement pour le Voisinage de la Commission Européenne au titre de sa participation à l'initiative « Horizon 2020 » en faveur de la dépollution des pays du processus euro-méditerranéen. Cependant, ce programme se limite aux activités liées directement aux STEP.

En outre, sa mise en œuvre a été très retardée (dépassement de 5 ans pour le financement AFD) et les coûts du projet ont subi une augmentation de plus de 80%, ce qui a eu pour effet de réviser à la baisse le nombre d'ouvrages à réaliser. L'absence d'indicateurs liés aux milieux marins dans le cadre logique, combinée à la temporalité des projets d'assainissement (achèvement du financement à la fin des travaux et avant la mise en exploitation) ne permettent pas d'évaluer les effets potentiels du projet sur ces milieux.

Une coordination plus poussée entre bailleurs et une approche moins sectorialisée pourrait faciliter la prise en compte des écosystèmes marins dans ce type de programme.

Résumé d'évaluation

Evaluation-capitalisation de la prise en compte des enjeux liés à l'écosystème marin et côtier méditerranéen au sein d'une grappe de 5 projets en Tunisie :

Evaluation ciblée du projet d'assainissement contribuant à la dépollution de la Méditerranée (DEPOLMED)

Pays : Tunisie

Secteur : Eau et Assainissement

Évaluateur : Altai Consulting & Vertigo Lab
Date de l'évaluation : Juillet - Décembre 2023

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CTN 1112

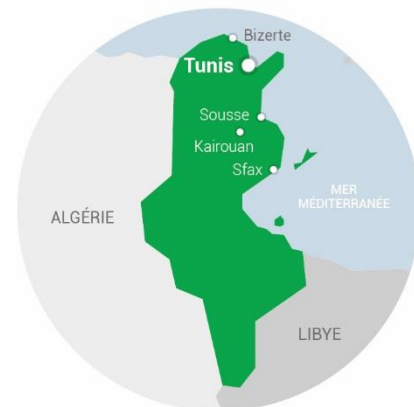
Montant : 140 M EUR

Signature de la convention

de financement : Novembre 2016

Date d'achèvement : Décembre 2026 (projet en exécution)

Durée : 61 mois (initiale); 121 mois (avenant 2)



Objectifs

Objectif général : contribuer à la dépollution de la Méditerranée par la réduction des pollutions d'origine hydrique, à l'amélioration des conditions de vie des populations sur le littoral et à l'amélioration des performances de l'ONAS.

Réalisations attendues

DEPOLMED est structuré en deux composantes complémentaires : la composante Investissements qui intègre les travaux et les prestations associées d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre, et la composante Renforcement des capacités.

Les objectifs spécifiques qu'il poursuit sont les suivants :

- La mise à niveau des réseaux en exploitation devenus vétustes ;
- L'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers ;
- L'amélioration du taux de branchement ; l'optimisation de la rentabilité des infrastructures d'assainissement ;
- Le renforcement des capacités techniques et managériales de l'ONAS.

Contexte

La ressource en eau constitue un enjeu fondamental pour les autorités tunisiennes car elle se trouve au centre de multiples défis stratégiques, tels que la sécurité alimentaire, la santé publique et la protection de l'environnement. Dans un contexte national de rareté de l'eau, le secteur de l'assainissement revêt un rôle essentiel car il permet d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans les milieux naturels et d'optimiser la réutilisation des eaux traitées pour d'autres activités (industrie, agriculture, etc.). L'Office National de l'Assainissement (ONAS) et l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE) sont les principaux acteurs institutionnels de l'assainissement en Tunisie. Le système d'assainissement du pays comptait en 2022 plus de 18 000 km de canalisations et 125 STEP et bénéficiait à environ 7 millions d'habitants, le taux de raccordement au réseau atteignant ainsi les 64,9%, et le taux de traitement des eaux usées 70%.

Intervenants et mode opératoire

DEPOLMED est cofinancé par l'AFD, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Commission Européenne (CE). Le projet a été ciblé par le "Mediterranean Hot Spot Investment Programme Project Preparation and Implementation Facility" mandaté par la CE et géré par la BEI. Il a été identifié comme investissement prioritaire pour la réduction de la pollution dans la Méditerranée dans le cadre de l'initiative « Horizon 2020 » et bénéficie donc d'une subvention de la Facilité d'Investissement pour le Voisinage de la CE. L'ONAS était maître d'ouvrage et maître d'œuvre du programme. L'AFD, chef de file des bailleurs, assure le suivi technique et la supervision du programme pour le compte des cofinanciers.

Appréciation de la performance

Pertinence

La prise en compte des enjeux environnementaux se concentre spécifiquement sur les pressions exercées sur la méditerranée et ses écosystèmes. Ainsi, la priorisation des zones d'intervention de DEPOLMED prend en compte les milieux récepteurs hydriques; les infrastructures d'assainissement du programme sont situées dans des zones sensibles ou « Hotspots » de pollution. DEPOLMED prévoit un ensemble d'actions complémentaires aux travaux d'infrastructures qui visent à traiter les sources de pollution en amont, notamment industrielles, et à renforcer la surveillance et les contrôles de qualité de l'eau.

Cohérence interne

Le projet est bien aligné avec les CIP successifs de l'AFD en Tunisie, ainsi qu'avec les CIR successifs de l'AFD en Méditerranée / Afrique du Nord. Il faisait partie intégrante des stratégies sectorielles en cours lors de son élaboration et est aligné avec le nouveau cadre d'intervention sectoriel 2022 de la division EAA.

Cohérence externe

DEPOLMED est en ligne avec les cadres régionaux pour la protection de la Méditerranée. Il répond aux axes stratégiques et priorités de l'ONAS et reste au cœur de la Stratégie Nationale de Transition Ecologique du ministère de l'environnement, l'assainissement étant un moyen de préserver les ressources en eau. Le développement des infrastructures d'assainissement en Tunisie est le fruit d'investissements largement appuyés par des bailleurs externes, principalement européens. Le cofinancement reste la meilleure manière de cimenter la coordination entre bailleurs et la MRI en facilite la gestion. Le cofinancement permet par ailleurs à l'AFD de profiter de l'expérience thématique d'autres bailleurs, et inversement.

Efficacité

Le cadre logique de DEPOLMED mentionne l'objectif de dépollution de la Méditerranée mais y associe un indicateur de respect de norme de qualité se limitant aux milieux récepteurs. Il reste cependant axé sur le fonctionnement des STEP. Le dispositif de suivi-évaluation de DEPOLMED comprend en outre trois études de caractérisation de la charge polluante sur des points chauds du littoral ; la première étude sur l'état de référence a été réalisée et inclut une description des milieux marins. En outre, le PCGES de l'étude de faisabilité comporte des indicateurs pertinents plus détaillés que ceux du cadre logique qui permettraient de mieux renseigner les effets du programme sur les écosystèmes marins.

Dispositifs existants

Les potentiels effets positifs mentionnés par la notation AADD sur la biodiversité ne sont pas capturés dans le cadre logique et ne font pas l'objet de dispositifs spécifiques pour les mesurer. Le projet présente un risque environnemental important (notation E&S « A ») du fait de l'ampleur des travaux et de la sensibilité des milieux récepteurs et inclut des conditions suspensives et des engagements particuliers concernant les aspects E&S, mais tous ne sont pas encore remplis à date.

Effets

La mesure des indicateurs n'est pas encore disponible, le programme venant de débuter. De manière générale, concernant les projets d'assainissement, il est difficile de constater de potentiels effets positifs, neutres ou négatifs durant le déroulement du projet. Ce dernier, tel que financé par les bailleurs, s'achève après la construction, tandis que les effets ne se manifestent qu'après, durant la mise en exploitation des STEP. DEPOLMED pourrait aussi avoir un effet de levier sur l'amélioration de la gestion des aspects sociaux et environnementaux des institutions partenaires, et ce au travers de ses engagements particuliers qui prévoient notamment une réforme de l'organisation de l'ONAS.

Conclusions et enseignements

DEPOLMED est en cours d'exécution et fait partie intégrante du programme d'assainissement tunisien, qui tient une place primordiale au cœur des politiques du pays, la ressource en eau constituant un enjeu fondamental.

La conception de DEPOLMED a en effet eu lieu à un moment de dialogue global sur la pollution marine et la Méditerranée, qui explique que le programme soit précis dans sa prise en compte des enjeux marins.

Le programme DEPOLMED s'inscrit dans l'initiative « Horizon 2020 » de dépollution de la Méditerranée et c'est à ce titre qu'une subvention FIV a été mobilisée. Elle devrait permettre de mettre en œuvre des activités innovantes et en faveur des écosystèmes marins, qui n'auraient pas été retenues autrement que financées par une subvention. Cette réelle valeur ajoutée ne se manifestera toutefois que si les actions prévues sont effectivement menées, le projet souffrant déjà d'importants retards.

DEPOLMED reste riche d'enseignements et donne des exemples de bonnes pratiques à répliquer. La principale limite à la mesure des effets des projets d'assainissement en général restant la temporalité des projets, qui s'achèvent avant que de réels effets puissent être visibles.

Résumé d'évaluation

Evaluation-capitalisation de la prise en compte des enjeux liés à l'écosystème marin et côtier méditerranéen au sein d'une grappe de 5 projets en Tunisie :

Evaluation ciblée du projet de Promotion de la gestion écosystémique des pêches et des autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'Aires Protégées Marines et Côtières au Nord de la Tunisie (AMCP - Pêche)

Pays : **Tunisie**

Secteur : **Biodiversité & Pêche**

Évaluateur : **Altai Consulting & Vertigo Lab**
Date de l'évaluation : **Juillet - Décembre 2023**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CTN 1161

Montant : 1M EUR (subvention FFEM)

Taux de décaissement : 39%

Signature de la convention

de financement : Septembre 2013

Date d'achèvement : Juin 2025

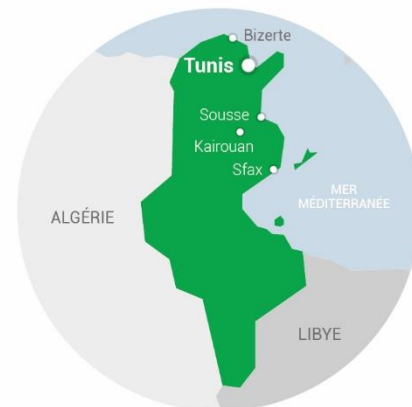
Durée : 60 mois (initiale); 108 mois (avenant 3)

Contexte

La biodiversité marine en Tunisie, notamment au niveau des côtes du nord, intègre une grande diversité de biotopes. Dans un contexte d'augmentation des pressions et de baisse constatée de la ressource halieutique, les aires marines protégées peuvent permettre, par la gouvernance qu'elle formalise, le dialogue entre professionnels, autorités et société civile à l'échelle d'un territoire. Elles constituent alors une opportunité de concilier développement économique et préservation des ressources naturelles, au-delà des Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP) elles-mêmes, dans les zones maritimes qui les entourent ; et peuvent notamment contribuer à la promotion de pêcheries durables. Intervenant en zone nord, de la frontière algérienne au Cap Bon, le projet s'inscrit également dans le contexte plus global de la loi de juillet 2009 portant sur le projet de création des Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP) en Tunisie.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage du programme est assurée par le ministère en charge de l'Environnement et la maîtrise d'œuvre par l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) en charge de la gestion des AMCP en Tunisie. Le projet prévoyait également des collaborations avec l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), l'Institut National Agronomique de Tunis (Département Halieutique), les Commissariats Régionaux du Tourisme (Tabarka, Bizerte et Nabeul), les représentations régionales de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, et le Centre d'Activités Régionales pour les aires Spécialement Protégées (CAR/ASP).



Objectifs

Le projet devait contribuer à la préservation de la biodiversité marine et à l'utilisation durable des ressources biologiques marines en Tunisie, à travers le développement d'un réseau d'AMCP.

Objectifs spécifiques

- Développer les AMCP du nord de la Tunisie sous forme d'un réseau d'aires protégées assurant la préservation à long terme des ressources marines (La Galite, Zembra, Cap Negro-Cap Serrat, et Tabarka)
- Contribuer à la gestion écosystémique des pêches et des autres usages, en particulier par le changement des pratiques ou des engins de pêche afin que les AMCP constituent une plateforme où l'ensemble des parties prenantes concernées par la gestion durable des pêches sont présentes et organisées.
- Capitaliser sur les résultats du programme afin de diffuser et répliquer l'approche dans d'autres sites en Tunisie.
- Renforcer les compétences et capacités de l'APAL pour la gestion écosystémique des espaces marins et côtiers, par le renforcement des équipes et leur maintien à l'issue du projet.

Appréciation de la performance

*Note: l'exercice conduit par Altai Consulting et Vertigo Lab constitue une évaluation « ciblée », dans le sens où l'objectif était d'apporter une analyse de la conception et des résultats des projets à travers un ensemble de prismes spécifiques, liés à la **protection des écosystèmes marins et côtiers**. Les questions évaluatives ont donc ciblé ces thématiques en particulier et n'avaient pas pour objectif d'évaluer de manière exhaustive le projet.*

Pertinence

Le projet s'inscrit dans une trajectoire antérieure de définition des sites propices à l'installation des AMCP et dans des zones concernées par la pêche. A travers le soutien à la mise en place des AMCP et de pêcheries durables, le projet a pour objectif de faire diminuer les pressions sur les écosystèmes marins.

Cohérence interne

Le projet est aligné avec les documents stratégiques successifs du FFEM. Même si le FFEM a fait évoluer son approche depuis 2013, le sujet d'une forme de soutien aux AMP reste l'un de ses axes de travail. Tout en ciblant l'innovation, les documents stratégiques du FFEM sont alignés avec les récents cadres d'intervention transversaux et stratégique, la feuille de route Biodiversité ainsi que la Stratégie Océan de l'AFD.

En revanche, si le lien entre ces interventions FFEM et les cadres d'intervention de l'AFD n'est pas forcément systématique, le projet a bénéficié d'une bonne coordination entre le FFEM et l'Agence à Tunis, qui malgré le fait que l'AFD ne soit pas partie prenante au projet, est intégrée dans le suivi de sa mise en œuvre.

Cohérence externe

Le projet est aligné avec les politiques nationales tunisiennes, notamment la Stratégie Nationale de Transition Ecologique (SNTE) et la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) qui prévoient le développement des AMCP dans le pays.

A ce jour, peu de partenaires techniques et financiers (PTF) interviennent sur la thématique des AMCP à l'échelle nationale en Tunisie. En revanche, il existe une bonne coordination à l'échelle régionale et un écosystème d'acteurs connectés de manière formelle (réseaux en place) ou informelle.

Efficacité

Les indicateurs présents dans le cadre logique ne permettent pas de mesurer les effets du projet sur les écosystèmes marins et côtiers et sont principalement des indicateurs de réalisation (*output*) et non de résultat (*outcome*).

L'outil de Rose des Vents utilisée dans le cadre du projet permet de mesurer l'efficacité de gestion des AMCP et son évolution. Elle permet également de renseigner notamment sur l'état du suivi écologique à l'échelle des AMCP. Si une *baseline* a bien été réalisée avec l'outil Rose des Vents, sa mise à jour n'est pas prévue dans le cadre du projet.

Effets

La mise en œuvre retardée du projet ne permet pas à ce stade de constater de potentiels effets sur les écosystèmes marins. Les difficultés de mise en œuvre rencontrées par le projet AMCP Pêche ont remis en question ses potentiels effets. Cependant, le projet a eu des effets de levier car il a contribué à la publication du décret d'application de la loi relative aux AMCP en Tunisie (condition suspensive), mais l'effet est ensuite retombé et la dynamique s'est de nouveau enlisée.

Conclusions et enseignements

Le projet AMCP-Pêche s'est inscrit dans la dynamique globale de création des AMCP en Tunisie.

S'il a en partie contribué à cette dynamique, les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ont conduit le projet à accuser d'importants retards. Ces retards, notamment imputables à la complexité des procédures de passation de marchés, ont conduit à réorienter les activités du projet vers le financement d'équipements et d'infrastructures afin de soutenir la gestion des AMCP. Mis à part quelques travaux de recherche et de mobilisation des représentants du métier, la dimension pêche du projet a finalement été progressivement restreinte.

Ainsi, le projet contribue à une démarche globale de financement des AMCP en Tunisie et complète le spectre des appuis apportés par le FFEM en Méditerranée sur la thématique (contribution du FFEM au MedFund pour le financement des frais de fonctionnement des AMP de Méditerranée ou au projet COGITO de diffusion des pratiques cogestion des AMP, etc.). Il est cependant difficile de lui attribuer de potentiels effets sur les écosystèmes marins.

Résumé d'évaluation

Evaluation-capitalisation de la prise en compte des enjeux liés à l'écosystème marin et côtier méditerranéen au sein d'une grappe de 5 projets en Tunisie

Evaluation ciblée du projet d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles en Tunisie (MEDFISHTUN)

Pays : Tunisie

Secteur : Pêche et aquaculture

Évaluateur : Altai Consulting & Vertigo Lab
Date de l'évaluation : Juillet - Décembre 2023

Données clés de l'appui AFD

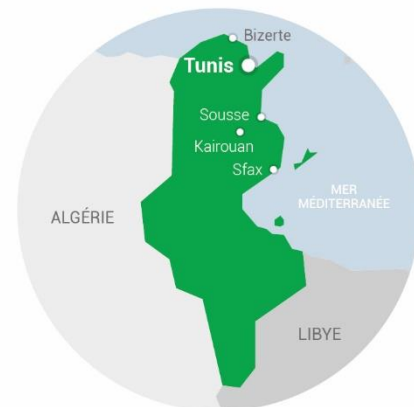
Numéro de projet : CTN 1251

Montant : 6 M EUR (subvention, délégation de fonds UE)

Signature de la convention de financement : Décembre 2018

Date d'achèvement : Octobre 2025 (projet en exécution)

Durée : 58 mois (initiale); 82 mois (avenant 1)



Contexte

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture revêt une importance socio-économique déterminante pour la Tunisie. En 2017, la valeur des exportations de produits de la mer représentait près de 360M TND, soit près de 10% des exportations de produits agricoles et agroalimentaires tunisiens – lesquels comptent pour 11% des exportations totales. La pêche et l'aquaculture contribuaient à hauteur de 0,9% du PIB de la Tunisie en 2018 et représentaient plus de 50 000 emplois. A l'heure actuelle, la pêche en Tunisie affiche de plus en plus de signes de surexploitation et de pratiques non durables (chalutage de fond, y compris en eaux peu profondes ou « pêche au Kiss »; non-respect du repos biologique), qui engendrent des dommages durables sur les habitats marins et représentent une menace pour les écosystèmes. Le secteur est également mis en péril par la pollution marine (qui comprend les eaux usées, non ou mal traitées ; le plastique et divers rejets industriels).

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP), à travers la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA), qui a la charge de la coordination et de la gestion du projet.

Les composantes A et C du projet ont été confiées respectivement à l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) et à l'Agence des Ports et Installations de Pêche (APIP).

Objectifs

Objectif général: soutenir le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie, à travers l'amélioration de la durabilité de la gestion des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques:

- Améliorer la connaissance et le suivi des ressources halieutiques
- Augmenter la traçabilité et les exportations des produits de la pêche à travers la mise à niveau des services portuaires
- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en vue d'améliorer leur durabilité

Réalisations attendues

- Composante A: Avis scientifique et amélioration de la connaissance de la ressource
- Composante B: Amélioration du dispositif de suivi-contrôle-surveillance (SCS)
- Composante C: Mise à niveau du port de Kélibia
- Composante D: Appui à la gouvernance et à la stratégie sectorielle
- Composante E: Gestion du projet

Appréciation de la performance

*Note: l'exercice conduit par Altai Consulting et Vertigo Lab constitue une évaluation « ciblée », dans le sens où l'objectif était d'apporter une analyse de la conception et des résultats des projets à travers un ensemble de prismes spécifiques, liés à la **protection des écosystèmes marins et côtiers**. Les questions évaluatives ont donc ciblé ces thématiques en particulier et n'avaient pas pour objectif d'évaluer de manière exhaustive le projet.*

Pertinence

Le projet prend en compte des pressions fortes s'exerçant sur les écosystèmes marins en Tunisie (surpêche, pratiques de pêche non durables).

Cohérence interne

Le projet est bien aligné avec les cadres d'intervention pays (CIP) successifs de l'AFD en Tunisie, ainsi qu'avec les cadres d'intervention régionaux (CIR) successifs de l'AFD en Méditerranée / Afrique du Nord. Le projet est pleinement aligné avec les récents cadres d'intervention transversaux et avec la feuille de route Biodiversité de l'AFD – MEDFISHTUN est même identifié comme programme « flagship » biodiversité du groupe AFD en 2018. Les composantes du projet recoupent les axes de la note de cadrage stratégique sur l'Océan de l'AFD.

Cohérence externe

MEDFISHTUN est aligné avec les politiques tunisiennes sectorielles, et s'inscrit dans un contexte régional marqué par de forts engagements de la part des pays riverains de la Méditerranée à prendre des mesures de gestion durable des pêcheries, et dans la lignée de recommandations d'organisations régionales telles que la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM). La coordination entre bailleurs reste limitée dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie. Davantage de synergies entre bailleurs et partenaires de mise en œuvre permettraient de maximiser les impacts des différentes initiatives financées, en particulier dans un contexte actuel de faibles capacités de coordination de l'administration publique tunisienne.

Efficacité

Les indicateurs présents dans le cadre logique sont insuffisants pour mesurer les effets du projet sur les écosystèmes marins et côtiers.

Dispositifs existants

Aucun risque E&S majeur n'a été identifié pour le projet MEDFISHTUN, cet aspect n'a donc pas fait l'objet d'un suivi spécifique au cours de la mise en œuvre.

Effets

La mise en œuvre retardée du projet ne permet pas à ce stade de constater de potentiels effets sur les écosystèmes marins. Les enjeux de durabilité de l'écosystème méditerranéen restent considérés par la plupart des partenaires à travers un prisme principalement économique, en lien avec les priorités nationales du développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le projet a toutefois permis d'amorcer un dialogue et de consolider une collaboration entre l'AFD et les acteurs tunisiens du secteur. MEDFISHTUN n'a en revanche pas encore rempli son objectif d'identification de perspectives en lien avec de futurs projets d'investissement de plus grande ampleur.

Conclusions et enseignements

MEDFISHTUN constitue la première intervention de l'AFD dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie. Si l'INSTM avait déjà un historique de coopération avec des acteurs français de la recherche, il s'agit de la première collaboration entre l'AFD et le MARHP, la DGPA et l'APIP. MEDFISHTUN revêt à ce titre une importance stratégique, et cette délégation de fonds de l'UE constitue une opportunité de construire un dialogue entre l'AFD et les acteurs du secteur, d'identifier les besoins et les perspectives de financement de programmes d'investissements de plus grande ampleur.

Après 4 ans de mise en œuvre, le projet accuse toutefois d'importants retards, qui limitent ses potentiels effets (y compris de levier). Parmi les obstacles à l'avancée des activités et à la mesure des résultats, les complexités des procédures de passation de marchés, ainsi que les difficultés de coordination.

Enfin, davantage d'initiatives visant à une meilleure prise en compte des sujets de biodiversité marine, au-delà d'une meilleure gestion des stocks de pêche (prise en compte des sujets de conservation dans les plans d'aménagement des pêcheries; interactions entre AMP et activités de pêche, etc.) pourraient être explorées dans le cadre d'un tel projet, afin d'accroître sa portée en matière de préservation des écosystèmes marins et côtiers.

Résumé d'évaluation

Evaluation-capitalisation de la prise en compte des enjeux liés à l'écosystème marin et côtier méditerranéen au sein d'une grappe de 5 projets en Tunisie :

Evaluation ciblée du projet « Conforter la gestion intégrée et durable des territoires littoraux, insulaires et marins et des aires marines protégées en Méditerranée » (COGITO) en Tunisie

Pays : **Tunisie**

Secteur : **Biodiversité**

Évaluateur : **Altai Consulting & Vertigo Lab**
Date de l'évaluation : **Juillet - Décembre 2023**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CZZ 2276

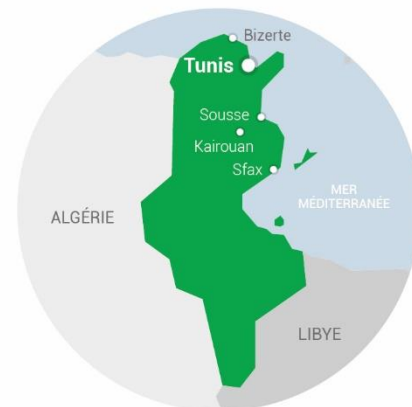
Montant : 1,77M EUR (subvention FFEM)

Signature de la convention

de financement : Mars 2018

Date d'achèvement : Décembre 2023

Durée : 48 mois (initiale); 66 mois (avenant 1)



Contexte

Au cœur du *hot-spot* méditerranéen, la biodiversité marine en Tunisie intègre une grande diversité de biotopes. Les îles et les îlots sont particulièrement préservés en lien avec leur isolement géographique. Ils sont ainsi considérés comme des sanctuaires de biodiversité et contribuent aux corridors écologiques indispensables notamment aux espèces migratrices. Pour préserver ces milieux, la Tunisie a mis en place des dispositions à travers la ratification de conventions internationales et la mise en place de législations à l'échelle nationale telle que la loi de juillet 2009 portant sur le projet de création des Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP). Avec COGITO, la cogestion des aires marines protégées entre acteurs locaux devait contribuer à établir des modes de gouvernance intégrée et durable des territoires marins et côtiers.

Intervenants et mode opératoire

Le projet COGITO a été piloté par quatre porteurs de projet avec qui le FFEM a signé des conventions bilatérales : le Réseau des Aires Marines Protégées en Méditerranée (MedPAN) ; l'Association Initiative pour les Petites îles de Méditerranée (PIM) ; le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ; le World Wide Fund for Nature Méditerranée (WWF Med). L'association MedPAN a joué le rôle de coordinateur et de facilitateur du projet. COGITO a été mis en œuvre dans cinq pays d'intervention : en Tunisie (*objet de ce résumé*) mais également en Algérie, au Maroc, en Turquie, au Liban et en Albanie. Il s'est par ailleurs déployé à l'échelle régionale en s'appuyant sur et en renforçant des initiatives et réseaux en Méditerranée.

Objectifs

COGITO devait contribuer à l'accompagnement et à la consolidation du processus de gestion intégrée et de résilience des zones littorales, insulaires et marines de Méditerranée, au bénéfice des écosystèmes et des communautés locales, tout en intégrant les enjeux de cogestion de territoires ciblés, afin de les reproduire à terme à plus large échelle.

Objectifs spécifiques

- Consolider les initiatives pilotes de cogestion de territoires et soutenir de nouveaux sites-pilotes littoraux, insulaires et marins.
- Renforcer les capacités des institutions, des gestionnaires de sites et de leurs partenaires.
- Développer le plaidoyer et la sensibilisation au service de la cogestion intégrée des territoires pour améliorer les cadres institutionnels nationaux ; promouvoir la gestion durable et intégrée à l'échelle régionale ; et valoriser le réseau méditerranéen à l'échelle internationale
- Développer et valoriser des connaissances scientifiques au service de la gestion et des politiques
- Optimiser les synergies entre les partenaires et coordination des actions du projet

Appréciation de la performance

*Note: l'exercice conduit par Altai Consulting et Vertigo Lab constitue une évaluation « ciblée », dans le sens où l'objectif était d'apporter une analyse de la conception liés à la **protection des écosystèmes marins et côtiers** et des résultats des projets à travers un ensemble de prismes spécifiques, liés à la **protection des écosystèmes marins et côtiers**. Les questions évaluatives ont donc ciblé ces thématiques en particulier et n'avaient pas pour objectif d'évaluer de manière exhaustive le projet. En outre, cette évaluation ne s'est intéressée qu'aux activités menées en Tunisie.*

Pertinence

Le projet a pour objectif principal de faire diminuer les pressions sur les écosystèmes marins.

Cohérence interne

Le projet est aligné avec les documents stratégiques successifs du FFEM. Même si le FFEM a fait évoluer son approche depuis 2013, le sujet d'une forme de soutien aux AMP reste l'un de ses axes de travail.

Cohérence externe

COGITO est aligné notamment avec la SNTE et la SPANB tunisiennes qui prévoient le développement des AMCP en Tunisie. La coordination entre partenaires techniques et financiers (PTF) sur la conservation de la biodiversité marine – dont les AMCP – en Tunisie n'est pas très active. Ceci s'explique par le fait que peu de PTF interviennent sur la thématique à l'échelle nationale. En revanche, il existe une bonne coordination à l'échelle régionale et un écosystème d'acteurs connectés de manière formelle (réseaux en place) ou informelle. Des acteurs comme le MedPAN, PIM ou le CAR/ASP – impliqués dans COGITO – jouent un rôle essentiel dans cette coordination et ont mis en ligne des informations sur les écosystèmes marins (états, pressions, etc.) qui permettent d'améliorer à terme les interventions sur ces enjeux via la connaissance collective créée.

Efficacité

Le cadre logique de COGITO prévoit des indicateurs de réalisation qui n'informent pas sur les changements à court terme (résultat) ou à long terme (impact). Cependant, l'outil de Rose des Vents, intégré au système de suivi-évaluation, permet de mesurer l'efficacité de gestion des AMP et leur évolution. Elle permet également de renseigner notamment sur l'état du suivi écologique à l'échelle des AMP. Elle ne renseigne pas directement en revanche sur les effets/impacts des projets mais fournit une grille de lecture de leur contribution. En outre, COGITO a permis d'accompagner les gestionnaires de sites dans le développement de protocoles de suivi incluant le suivi écologique.

Effets

Les rapports de suivi n'intègrent pas d'information sur les effets mais uniquement sur ses réalisations. La mise à jour de la Rose des Vents en 2023 donne cependant des indications sur l'efficacité de la gestion des sites COGITO en Tunisie et permet d'effectuer une comparaison avec la *baseline* élaborée en 2018 (amélioration constatée). Elle informe également sur la qualité du suivi écologique et la « démonstration d'effets écologiques bénéfiques » (stabilité constatée donc a priori effets faibles). Des informations relatives au suivi écologique des interventions sont disponibles directement au niveau des gestionnaires de sites ; mais si COGITO a soutenu la mise en place de protocoles de suivi et renforcé les capacités des gestionnaires à ce sujet, les données de suivi écologique ont plutôt été produites dans le cadre de l'appui d'autres initiatives (comme le MedFund par exemple). COGITO a joué un effet de levier via ses actions de plaidoyer et a impliqué les acteurs tunisiens dans le rehaussement de certaines ambitions à l'échelle régionale (feuille de route pour les AMP post 2020 par exemple).

Conclusions et enseignements

Le projet COGITO s'est inscrit dans la dynamique globale de création des AMCP en Tunisie. Via l'association des organisations issues de la société civile (OSC) à la gouvernance et la gestion des AMCP, le projet a contribué à tester de nouvelles pratiques pour la gestion des AMP en Tunisie (cogestion).

Intervenant à l'échelle régionale et dans d'autres pays en Méditerranée, COGITO a contribué à la dynamique régionale sur la gestion des AMP dans la région; et les acteurs tunisiens ont bénéficié des apprentissages globaux du projet et de ses messages de plaidoyer. Des outils ont été mis en place et utilisés pour tenter de mesurer les effets du projet mais les résultats aujourd'hui disponibles ne permettent pas réellement de caractériser les effets du projet sur les écosystèmes marins ou d'attribuer ces effets au projet.

En Tunisie, COGITO s'inscrit en complémentarité d'autres projets financés par le FFEM comme le projet AMCP-Pêche d'appui à la création des AMCP et à la gestion durable des pêcheries ou la contribution du FFEM au MedFund qui permet de financer des coûts récurrents des AMP en Méditerranée. Ces interventions illustrent la continuité de l'action et l'accompagnement dans le temps long proposé par le FFEM, indispensable à ce type de projet AMP.